

*Protection de l'environnement—Loi*

a) consulter le gouvernement d'une province, un ministère ou une agence ou une personne qui s'intéresse soit à la qualité de l'environnement . . .

Il n'est aucunement question non plus des organismes écologiques. Voyons maintenant le paragraphe *b)* qui parle toujours de ce que peut faire le ministre:

b) Organiser des conférences de représentants de l'industrie, des travailleurs, des autorités provinciales et municipales et de toute personne intéressée visée à l'alinéa *a)*.

Là aussi, il y a une omission. J'espère que les groupes de défense de l'environnement et les comités d'action des citoyens ont été omis par inadvertance et qu'ils peuvent être rajoutés à la liste.

Dans le projet de loi, il est question de consulter les gouvernements et les provinces, d'organiser des conférences avec l'industrie et les travailleurs, avec les autorités provinciales et municipales, et avec toute personne qui s'intéresse à la préservation et à l'amélioration de la santé publique. Il existe des organismes qui s'occupent tout spécialement de l'hygiène du milieu. Ils ont des experts qui font leur travail avec dévouement. Je signale au gouvernement que nous avons les connaissances et le dévouement du public comme ressource. Depuis toujours, il existe au Canada des organismes bénévoles dans toutes sortes de secteurs. Ces personnes mettent leur expérience et leurs connaissances ainsi que leur enthousiasme au service du gouvernement. Nous devons leur être reconnaissants de pouvoir nous faire conseiller de la sorte. Nous devrions être heureux de recevoir ces conseils, au lieu d'omettre de la mentionner dans la liste, ce qui les oblige à venir nous importuner pour qu'on les consulte. Nous voudrions que ces personnes soient mentionnées dans le texte de la loi.

Hier, le critique libéral a dit qu'il fallait non seulement des règlements sur l'importation et la fabrication de substances toxiques mais aussi des règlements sur leur exportation. J'ignore l'ampleur du problème, mais je pars du principe que si une substance est trop toxique pour pouvoir l'importer ou la fabriquer au Canada, nous ne devons pas exporter ce que nous avons déjà éventuellement, mais plutôt essayer de nous en débarrasser autrement. Il ne serait pas bien d'accepter l'idée de s'en débarrasser en l'exportant vers un autre pays.

Même si j'approuve l'essentiel des remarques du porte-parole libéral, je ne comprends pas vraiment pourquoi il a l'air si scandalisé que le gouvernement n'ait pas mis en vigueur bon nombre des mesures qu'il l'a exhorté à adopter. Nos problèmes d'environnement n'ont pas vu le jour après le 4 septembre 1984, date où le parti conservateur a été chargé de former le nouveau gouvernement. Ces problèmes existent depuis très longtemps et ils se sont aggravés peu à peu.

Presque toutes les recommandations formulées par le député portent sur des mesures qu'il aurait pu prendre lui-même quand il était ministre. Il est regrettable que l'étude de cette question soit empreinte de sectarisme politique. Il vaudrait beaucoup mieux s'efforcer de collaborer à la recherche de solutions. Il n'a donc vraiment aucune raison d'être scandalisé parce que le gouvernement n'a rien fait quand il en avait l'occasion.

[Français]

Certainement, il faut adopter ce projet de loi, j'espère, avec les modifications, pour le rendre plus fort et plus efficace. De toute façon, je ne refuserai aucune mesure pour la protection

de l'environnement, même les mesures faibles comme celles d'aujourd'hui.

Je proposerai des modifications au Comité. J'invite la participation vigoureuse des groupes écologistes à l'étude du comité. Le Nouveau parti démocratique poursuivra sa lutte pour une vraie protection de l'environnement.

[Traduction]

Il faut adopter ce projet de loi. Le gouvernement pourrait faciliter les choses en annonçant rapidement qu'il est disposé à accepter maintenant les amendements. Je serais heureuse de voir que le gouvernement se dit prêt à collaborer avec les députés d'opposition et des groupes d'écologistes pour rendre cette mesure aussi efficace que possible dans les circonstances, compte tenu de l'objet du projet de loi.

J'espère que le gouvernement s'engagera également à proposer bientôt une véritable charte des droits pour l'environnement, ainsi que des mesures énergiques et efficaces visant à accorder la haute priorité à l'environnement et à donner aux citoyens le droit de protester, d'intenter des poursuites judiciaires pour obliger le ministre à mettre en vigueur les dispositions du projet de loi et à les faire respecter. Nous devons nous assurer que le ministère de l'Environnement participera à la mise en vigueur des mesures touchant l'environnement, et que les pouvoirs prévus dans le projet de loi ne seront pas transférés à des gens dont les responsabilités immédiates et à long terme risquent d'être incompatibles. J'espère que le gouvernement prendra cet engagement.

Les Canadiens s'inquiètent de plus au sujet en plus de l'environnement. Je n'ai pas besoin d'exhorter le gouvernement à lire les résultats des sondages d'opinion à ce sujet. J'espère qu'il les examinera sérieusement et constatera qu'ils reflètent un changement d'opinion et ce, pour de très bonnes raisons. Les emplois actuels et futurs dépendent de l'environnement. Les gens s'inquiètent pour la santé de leurs enfants et de leurs petits-enfants, ainsi que pour leur bien-être économique, sans parler de leurs conditions de vie quotidiennes. Étant donné que notre environnement est de plus en plus pollué, nous jouissons de moins en moins de la vie. Les gens commencent à se dire qu'il faut agir dès maintenant. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire preuve d'une telle désinvolture en nous disant que tout va s'arranger et qu'il nous suffit de gagner de l'argent pour que l'environnement se nettoie tout seul. Les gens savent que cela ne marche pas. Ils comprennent l'étendue des dégâts déjà subis. Les Canadiens veulent qu'on impose des normes nationales strictes relatives à l'eau, à l'air et à la terre. Ils veulent des mesures d'application plus sévères.

Ce projet de loi prévoit pour la première fois des sanctions criminelles en cas de destruction de l'environnement. Il y a dix ans, ces mesures auraient été impensables. A l'époque, l'opinion publique ne les aurait pas soutenues. La destruction de l'environnement était considérée comme normale dans le déroulement de certaines activités. Les gens ne voient plus les choses de la même façon aujourd'hui. Ils veulent des normes strictes. Personne ne veut qu'on impose des sanctions criminelles, mais on est disposé à le faire au besoin car on juge la protection de l'environnement à ce point importante.